

Réforme de l'IFER mobile :

Intercommunalités de France s'oppose à toute remise en question de l'IFER et souhaite être reçue par Jean-Noël Barrot

À la suite de l'audition au Sénat le 8 mars 2023 de Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Intercommunalités de France réaffirme son opposition à toute remise en question de l'IFER mobile perçu par les collectivités. Les intercommunalités sont les premières bénéficiaires de l'IFER mobile versé par les entreprises de télécommunications à hauteur de plus de 140 millions d'euros.

Les élus des métropoles, agglomérations, communautés urbaines et communautés de communes souhaitent attirer l'attention **sur un chantage des opérateurs qui n'est pas acceptable**. L'achèvement du déploiement de la fibre ne peut être négocié au prix d'une **suppression de la contribution des opérateurs au financement** des collectivités et de leurs politiques publiques, notamment de transition écologique et numérique.

Intercommunalités de France rappelle en outre que **l'IFER a été mis en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle**. Les intercommunalités font face à de lourds investissements, et une nouvelle suppression d'un impôt dynamique et territorialisé au profit d'acteurs privés, à l'instar de la CVAE, porterait **un nouveau coup aux finances des collectivités**. D'autre part, l'association craint qu'une baisse de l'IFER **désincite les élus à déployer de nouvelles antennes** sur leurs territoires, *a contrario* des arguments avancés par les opérateurs.

Intercommunalités de France souhaite ainsi **être rapidement reçue par Jean-Noël Barrot et regrette de ne pas avoir eu une discussion de fond sur ce sujet avec le Gouvernement**.

À la veille du forum des Interconnectés à Toulouse les 22 et 23 mars, et alors que s'achève **la concertation autour de la stratégie nationale pour un numérique inclusif**, c'est un mauvais signal envoyé aux collectivités. L'inclusion numérique dans les territoires et la dématérialisation des services publics et des démarches administratives mettent les élus locaux **en première ligne face à des enjeux sociaux forts**. La question du financement des réponses que les territoires souhaitent apporter ne saurait être mise de côté.

Contact presse :

Yoann Jacquet – y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88

À propos d'Intercommunalités de France

Créée en 1989 pour promouvoir la coopération intercommunale en France, l'association représente les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux et les accompagne par la mise à disposition de l'expertise de son équipe technique.

Elle fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 214 communautés d'agglomération et urbaines, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, 740 communautés de communes.

En savoir plus : www.intercommunalites.fr